



COMPTE RENDU

L'an 2019, le 12 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 05 mars 2019 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BENIER, Maire.

M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANONNE-EDWARDS, Adjoints ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. MATHIEU, M. JULLIARD, M. THOMAS, M. LEGER, Conseillers Municipaux.

Excusées:

Mme HERVET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme GIOVANONNE- EDWARDS.
Mme TINGUELY, Conseillère Municipale.

Absents :

M. GARCIN.
M. CESTELE.
M. MILLET.
M. SOULARD.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.



A L'ORDRE DU JOUR :

Présentation de la restauration du marais de Fenières par le CEN

- Point N°1 Désignation du secrétaire de séance.**
Point N°2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2019.
Point N°3 Ecole municipale de musique – Examens de fin d'année. Mise en place d'un jury de personnes extérieures. Recrutement de l'accompagnateur piano et des membres du jury et fixation des indemnités des intervenants.
Point N°4 Vote du budget primitif 2019 de la ville de Thoiry.
Point N°5 Vote du budget primitif 2019 de la forêt communale.
Point N°6 Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2019.
Point N°7 Versement des subventions aux associations Thoirysiennes et extérieures pour l'année 2019.
Point N°8 Versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019.
Point N°9 Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la ville – 1er trimestre année scolaire 2018/2019.
Point N°11 Rétrocession à la ville de Thoiry d'une concession funéraire.
Point N°12 Approbation et autorisation de signature d'une convention financière relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et la commune de Thoiry.
Point N°13 Approbation et autorisation de signature de la convention de mandat pour la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2019.
Point N°14 Approbation et autorisation de signature d'une convention avec la société de chasse de Thoiry pour la mise à disposition d'un local communal.
Point N°15 Approbation et autorisation de signature de la convention relative au festival Thoiry 100 Histoires 2019.
Point N°16 Informations.



Présentation de la restauration du marais de Fenières par le CEN

Madame le Maire indique que la gestion du marais de Fenières a été confiée au CENRA (Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes) par la commune de Thoiry et informe l'assemblée que suite à des questions au conseil municipal précédent sur la gestion du marais de Fenières, elle a donc contacté le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) : M. Arnaud LEFEVRE, chef de projet et M. Florent LEFETÉY, chargé de mission.

Monsieur LEFEVRE indique que cette intervention consiste à présenter :

- l'historique du CEN depuis ses débuts à la mise en place de ce projet
- le projet de restauration d'un point de vue technique et la demande effectuée sur le site

Un temps d'échange questions-réponses est prévu à la fin de la présentation.

Le CENRA (Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes) est une association qui œuvre pour la biodiversité rhônalpine depuis plus de 25 ans. Elle a été créée en 1988. Son cœur de métier est la gestion des milieux naturels.

Les CEN font partie d'un réseau national, DOM-TOM inclus représentant 25 conservatoires sur les différents départements et régions pour la gestion des milieux naturels et en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire. D'ailleurs, un comité d'administration pluridisciplinaire est mis en place avec des représentants de l'ensemble des milieux naturels. Dans l'ensemble de l'élaboration des projets, un travail de manière concertée est réalisé avec l'ensemble des acteurs (propriétaires, naturalistes, agriculteurs, pêcheurs...)

Pour atteindre cet objectif d'une meilleure gestion des milieux naturels, le CEN a 5 missions :

- contribuer à la connaissance du patrimoine naturel et du fonctionnement des milieux naturels que ce soit la cartographie des espèces faunes et flores menacées ou encore les jonctions entre les différents habitats naturels,
- améliorer les méthodes de travail avec un retour d'expérience sur leur méthode de suivi et gestion des milieux pour améliorer par la suite leur domaine d'activité. La nature prend du temps à se mettre en place, ce sont des suivis sur le long terme (5-10 ans),
- aider les collectivités et autres acteurs (agriculteurs, forestiers, élus, les communes, les communautés de communes...) à mettre en place des politiques de biodiversité car l'association CENRA est une association agréée pour l'environnement. Cette dernière est autorisée par l'Etat et la Région à construire des politiques de biodiversité et à les mettre en œuvre,
- contribuer à l'échange de savoir-faire et à l'animation d'un réseau d'acteurs régional et en coordination sur le plan national avec la fédération sur les différents éléments correspondant à la biodiversité,
- valoriser ce patrimoine avec le grand public.

Le CEN intervient sur 5 départements : Ain, Ardèche, Drôme, Loire et Rhône.



Focus sur l'antenne de l'Ain dont le siège se situe à Charnoz-sur-Ain :

Le siège comprend 15 salariés (responsable d'antenne, chargés de projets, chargés de missions, chargés d'études, agents de travaux, services civiques et stagiaires).

Les chargés de projet coordonnent les ensembles des projets au niveau territorial.

Les chargés de missions et d'études apportent l'aspect technique sur les suivis écologiques.

Aussi, 2 agents de travaux vont mener les travaux soit en interne en fonction des compétences et matériels mis à disposition, soit sous forme de prestations.

Il y a également des services civiques et des stagiaires.

Le CEN mène environ 85 projets annuels : projets sur site comme le marais de Fenières ou transversaux liés à des plans d'actions régionaux ou nationaux pour préserver différentes espèces naturelles.

Le CEN accompagne 50 collectivités dans l'Ain.

70 sites sont gérés soit en acquisition soit en convention ce qui représente environ 7000 hectares.

100 opérations de travaux de génie écologique sont menées ce qui correspond à une somme d'environ 1,7 millions d'euros.

Sur l'aspect valorisation, 110 actions grand public et de formation pour les professionnels et 50 classes de moyenne et grande section ce qui représentent plus ou moins 2000 personnes annuelles sensibilisées à ces enjeux liés à la préservation de l'environnement.

60% des sites sont des sites à enjeux forts (espèces menacées et habitats) et sont classés en natura 2000 et 40% sont des ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Historique du projet de restauration du marais de Fenières :

Le projet démarre d'un diagnostic sur le marais de Fenières qui a évalué cette zone humide comme un site important notamment sur le territoire du Pays de Gex pour principalement sa ressource en eau c'est une zone à forte rétention d'eau, et qui permet aussi des services d'épuration et d'amélioration de qualité de l'eau. D'autre part, les espèces présentes sur ce milieu ont développé des qualités adaptées aux milieux naturels et comme ces zones humides sont en voie de régression, la conséquence est que la biodiversité se perd.

Le site est donc menacé par la progression des boisements et l'invasion d'espèces exotiques envahissantes (espèces qui concurrencent les espèces locales à cause de leur pouvoir de dissémination, de disparité et de densité ce qui empêche les espèces locales d'apparaître).

Les causes de ces problèmes sont liées à un assèchement du marais par la création de fossés de drainage et la rectification des ruisseaux par l'agriculture.

Le ruisseau de Fenières est devenu rectiligne et encaissé, il a été curé plusieurs fois ces dernières années. Son débit est fort et la rétention d'eau du marais est complètement évacuée ce qui assèche le marais et conduit à une prolifération du boisement et des espèces exotiques envahissantes.

L'intervention se fait donc sur 2 habitats intéressants : le ruisseau rectiligne et la prairie humide.

Le boisement referme le marais ce qui nécessite une intervention rapide. A terme, le marais risque de disparaître et ses fonctions également.



Les actions menées suite à ce constat :

- 1998 : mise en place d'un arrêté préfectoral de protection du biotope
- 1999 : la gestion du marais a été confiée au CEN de la Région Rhône Alpes par le biais d'une convention passée avec la commune
- 2000-2004 : 1^{ère} publication d'un plan de gestion
- 2006 : intégration du site dans le périmètre du parc NATURA 2000 du Haut-Jura
- 2007 : 2^{ème} plan de gestion pour évaluation des premières actions et pour apporter des corrections
- 2014 : 3^{ème} plan de gestion pour intégration des 2 ruisseaux situés en dessous : le Nant de l'Aîné et le ruisseau de Saint-Jean-de-Gonville et c'est notamment lors de ce plan qu'il est prévu de restaurer le marais de Fenières. Ce plan de gestion s'étale jusqu'en 2023.

Aspects techniques :

Le but est d'élever le niveau de la nappe et d'un point de vue technique, il est projeté de combler le lit actuel du ruisseau et les fossés qui drainent le marais et créer un nouveau ruisseau plus méandriforme.

Pour cela, des barrages en bois vont être installés afin de combler l'ancien lit avec de la matière et le nouveau cours d'eau tracé sera moins creusé que le lit précédent pour moins de drainage et sera renforcé au niveau de son fond avec des semelles (plaques de pierres).

Pour réaliser ces travaux, il faut prévoir un accès pour les engins d'où le déboisement effectué cet hiver. Ce déboisement a permis aussi de rouvrir le milieu et d'éviter par la suite de donner la mort des arbres non résistant à cette inondation.

De plus, un merlon sera créé afin de protéger les parcelles agricoles des inondations futures. An bout du ruisseau, un dalot garni de rochers sera également installé pour permettre une meilleure circulation des animaux.

Le nouveau ruisseau sera moins creusé et renforcé sur le fond avec des semelles pour éviter de perdre de la terre.

Monsieur LEGER demande si le nouveau tracé des ruisseaux correspond à la zone en rouge.

Madame le Maire répond par l'affirmatif.

Pour conclure, l'idée est de :

- redonner une capacité hydrologique au marais,
- rehausser la nappe ce qui va créer un cortège floristique important lié à ces milieux,
- retrouver une ressource en eau plus intéressante en termes de rétention notamment lors de périodes de grande crue,
- avoir une meilleure qualité de l'eau grâce aux semelles qui vont rehausser les niveaux et permettre une meilleure connexion entre le ruisseau et le marais, l'eau sera alors en contact avec différents cortèges floristiques et va traiter les micropollutions présentes dans le cours d'eau,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- permettre au dalot de reconnecter l'amont et l'aval notamment pour faciliter la migration des poissons mais aussi à l'avenir permettre le retour des écrevisses à pattes blanches qui est une espèce en voie de disparition.

Organisation du projet :

Sur ce projet de restauration, le CEN a souhaité travailler en collaboration avec les acteurs locaux qui connaissent historiquement bien le site.

- 3 groupes de travail :
 - mai 2014 : présentation de l'initiative.
 - février 2016 : travail avec un bureau d'études une fois le projet monté avec plusieurs choix de scénarios. Un choix de scénario a été gardé.
 - juillet 2018 : validation administrative et réglementaire et prévenir les partenaires du lancement des travaux.
- Dépôt du dossier loi sur l'eau et espèces protégées
- Autorisation unique avec enquête publique obtenue en juin 2018
- Planning des travaux :
 - Phase 1 : déboisement de janvier à février 2019
 - Phase 2 : travaux de restauration du linéaire, du cours d'eau et au niveau du drain de septembre 2019 à la fin de l'année 2019

Monsieur LEGER indique que le déboisement est terminé mais qu'il y a encore les souches à enlever.

Monsieur LEFETAY explique que la plupart des souches vont être laissées mais celles au bord du ruisseau seront retirées. Les souches situées sur le futur parcours du ruisseau vont être retirées. Une fois le travail de restauration effectué, il y aura des rejets d'arbres et le milieu se reboisera. Il est prévu qu'une entreprise intervienne pour nettoyer.

Monsieur LEGER demande pourquoi des panneaux d'information n'ont pas été mis sur site.

Madame le Maire indique qu'il y a bien 4 panneaux situés aux entrées du site et expliquant les étapes de ce projet de restauration.

Madame le Maire rajoute que les travaux permettront de redonner à cette zone humide, de l'eau, et surtout d'avoir des zones sur le ruisseau avec un débit différent.

Monsieur LEFEVRE rappelle également que ce reméandrement va permettre d'avoir des zones sur le ruisseau où les vitesses d'écoulement vont être différentes ce qui facilitera la création de zones d'habitats différentes par exemple : une zone de repos pour les poissons. Aujourd'hui, le cours d'eau connaît une rupture nette de connectivité ce qui ne permet pas aux poissons de remonter à la surface.

Monsieur REGARD-TOURNIER demande quand sera fait le déplacement du merlon car il s'agit d'une partie privée.



Madame le Maire explique que cette étape est en attente car le notaire a perdu le dossier et l'indivision qui est propriétaire attend que les choses se fassent. Cette phase initialement prévue en mars 2019 est repoussée à septembre 2019.

Madame le Maire rajoute que pour le moment l'indivision ne souhaite pas autoriser les travaux tant que la vente n'a pas eu lieu. C'est un choix du propriétaire.

Monsieur LEFETÉY indique que sur le planning des travaux dans la phase travaux, le merlon est prévu d'être construit au moment de creuser le futur cours d'eau. C'est le déblai qui fera le merlon.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un travail pédagogique a été réalisé avec les écoles de Thoiry afin d'expliquer aux enfants la fonction d'un marais.

Monsieur LEFEVRE précise que pour le déboisement, le choix de l'entreprise s'est fait sur des critères principalement techniques surtout par rapport à la sensibilité du milieu.

Il n'y a pas eu de machines en tant que telles sur le site. La solution technique a été le déboisement et aux extrémités nord et sud, les machines venaient débarder avec un câble et les grumes ont été tirées.

Départ des intervenants du CEN

Point N°1

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 12 mars 2019.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DESIGNE Madame BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 12 mars 2019.



Point N°2

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 FEVRIER 2019**

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 12 février 2019.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2019.

Point N°3

RESSOURCES HUMAINES

Ecole municipale de musique – Examens de fin d'année. Mise en place d'un jury de personnes extérieures. Recrutement de l'accompagnateur piano et des membres du jury et fixation des indemnités des intervenants.

Madame GIOVANONNE rappelle que l'école municipale de musique a recours à un jury de personnes extérieures dans le cadre des examens de fin d'année pour assurer une meilleure objectivité des notes et des appréciations et à un accompagnateur de piano.

Il convient donc de nommer les membres du jury constitué de personnes extérieures à l'école municipale de musique ainsi qu'un accompagnateur piano, pour permettre aux élèves de passer leurs examens dans les meilleures conditions.

Madame GIOVANONNE demande à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire d'une part à mettre en place un jury de personnes extérieures à l'école municipale de musique habilité à faire passer les examens de fin d'année aux élèves fréquentant l'école municipale de musique et à faire appel à un accompagnateur piano, et d'autre part à recruter les différents intervenants.

Madame GIOVANONNE propose à l'assemblée de fixer le tarif horaire pour ces intervenants à 32 euros net et précise que pour l'accompagnateur piano, cela représente une trentaine d'heures environ.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en place un jury de personnes extérieures à l'école municipale de musique pour faire passer les examens de fin d'année aux élèves fréquentant l'école municipale de musique et à faire appel à un accompagnateur piano.

AUTORISE Madame le Maire à recruter des vacataires pour, d'une part, constituer les membres du jury habilités à faire passer lesdits examens et, d'autre part, accompagner les élèves au piano et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

FIXE le tarif horaire pour ces intervenants comme suit :
Membres de jury et accompagnateur piano : 32 euros net

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 du budget communal, au chapitre 012 intitulé « Charges de Personnel ».

Point N°4

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du budget primitif 2019 de la ville de Thoiry

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 de la ville de Thoiry.

➤ Le budget primitif principal de la ville de Thoiry est équilibré :

- en section de fonctionnement à 7 962 109,00 €
- en section d'investissement à 1 567 182,00 €

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce budget a été construit en prenant en compte les orientations budgétaires discutées et validées lors du DOB.

Il s'inscrit à nouveau dans un contexte qui est impacté par des réformes et orientations prises à l'échelle gouvernementale.

Il est constaté des déséquilibres entre les besoins des services publics exprimés par la population et la capacité financière de la Commune et ce au regard des transferts opérés par l'Etat sans aucune compensation. Ces transferts ajoutés à une péréquation toujours en hausse amoindrissent la marge d'autofinancement.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les orientations validées:

- une maîtrise du budget de fonctionnement,
- la volonté de renforcer le service public adapté aux besoins de la population tout en maîtrisant la masse salariale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- réaliser le programme d'accessibilité,
- ne pas diminuer le budget alloué aux services scolaires et périscolaires,
- réaliser le programme d'investissement défini en 2014 et en poursuivant sur cette année les opérations supplémentaires et adaptées aux demandes des thoirysiens,
- quant aux recettes, rechercher la capacité à solliciter des financements sous forme de subventions.

Madame le Maire rappelle que les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Madame le Maire propose à l'assemblée donc de voter le budget primitif principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1. 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2019
011	Charges à caractère général	2 033 765,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 693 754,00 €
014	Atténuation de produits	762 280,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	475 068,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 814,00 €
65	Autres charges de gestion courante	499 766,00 €
66	Charges financières	105 862,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 800,00 €
TOTAL DEPENSES		7 962 109,00 €

Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant à voter : 2 033 765,00 €

Madame le Maire indique qu'il est important de prendre en compte le marché d'infogérance dans ce chapitre avec un cahier des charges beaucoup plus lourd que pour l'année précédente.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 011 - Charges à caractère général pour un montant de 2 033 765,00 €.

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés – Montant à voter : 3 693 754,00 €

Madame le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2019, 89 postes sont pourvus et budgétés sans compter les agents en disponibilité.

Madame le Maire rappelle que la loi de finances prévoit l'application de la 2^{ème} phase du parcours carrière et rémunération ce qui risque aussi d'impacter la masse salariale.

A travers ce chapitre, la ville de Thoiry confirme ses orientations :

- l'adhésion au CNAS,
- la santé et la garantie maintien de salaire pour les titulaires,
- l'allocation des titres déjeuners,
- la prime annuelle brute de 1 924 € pour l'ensemble de ses agents.

Madame le Maire précise que sur ce budget n'est pas indiqué le CIA car il est actuellement en discussion. Une enveloppe sera allouée sur le budget supplémentaire une fois le CIA validé en comité technique.

Le service public est bien entendu renforcé avec la création de postes. La masse salariale par rapport à l'année 2018 n'augmente pas puisque ces postes étaient déjà prévus en 2018. En 2019, ces derniers ont simplement été pourvus.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés pour un montant de 3 693 754,00€.

Chapitre 014 Atténuation de produits – Montant à voter : 762 280,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.



A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 014 - Atténuation de produits pour un montant de 762 280,00 €.

Chapitre 022 Dépenses imprévues – Montant à voter : 50 000,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 022 - Dépenses imprévues pour un montant de 50 000 €.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – Montant à voter : 475 068,00€

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement pour un montant de 475 068,00 €.

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections – Montant à voter : 330 814,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 330 814,00 €.



Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Montant à voter : 499 766,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 065 - Autres charges de gestion courante pour un montant de 499 766,00 €.

Chapitre 66 Charges financières – Montant à voter : 105 862,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 066 - Charges financières pour un montant de 105 862,00 €.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles – Montant à voter : 10 800,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 67 - Charges exceptionnelles pour un montant de 10 800,00 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif principal de la Ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, **Madame le Maire** rappelle les éléments suivants :



1.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2019
013	Atténuation de charges	35 515,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 760,00 €
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	644 986,00 €
73	Impôts et taxes	4 680 749,00 €
74	Dotations et participations	2 304 518,00 €
75	Autres produits de gestion courante	271 081,00 €
76	Produits Financiers	1 000,00 €
77	Produits exceptionnels	4 500,00 €
TOTAL RECETTES		7 962 109,00 €

Chapitre 013 Atténuation de charges – Montant à voter : 35 515,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 013 - Atténuation de charges pour un montant de 35 515,00 €.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections – Montant à voter : 19 760,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 19 760,00 €.

Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses - Montant à voter : 644 986,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses pour un montant de 644 986,00 €.

Chapitre 73 Impôts et taxes – Montant à voter : 4 680 749,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 73 – Impôts et taxes pour un montant de 4 680 749,00 €.

Chapitre 74 Dotations et participations – Montant à voter : 2 304 518,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 74 – Dotations et participations pour un montant de 2 304 518,00 €.



Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant à voter : 271 081,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 271 081,00 €.

Chapitre 76 Produits financiers – Montant à voter : 1 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 76 – Produits financiers pour un montant de 1 000 €.

Chapitre 77 Produits exceptionnels – Montant à voter : 4 500 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 77 – Produits exceptionnels pour un montant de 4 500 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2019 de la ville de Thoiry pour un montant total de 7 962 109,00 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget de fonctionnement 2019 de la ville de Thoiry pour un montant total de 7 962 109,00 €.



2. 1 – SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2019
020	Dépenses imprévues	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 760,00 €
041	Opérations patrimoniales	57 830,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 200,00 €
16	Emprunts et dettes	349 083,00 €
20	Immobilisations incorporelles	21 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	68 923,00 €
23	Immobilisations en cours	919 186,00 €
27	Autres immobilisations financières	70 000,00 €
45811	Travaux aménagement Mont Blanc	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES		1 567 182,00 €

Chapitre 020 Dépenses imprévues – Montant à voter : 15 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 020 – Dépenses imprévues pour un montant de 15 000 €.

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections – Montant à voter : 19 760,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 19 760,00 €.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales – Montant à voter : 57 830,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 57 830,00 €.

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves - Montant à voter : 44 200,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 44 200,00 €.

Chapitre 16 Emprunts et dettes - Montant à voter : 349 083,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 16 – Emprunts et dettes pour un montant de 349 083,00 €.



Chapitre 20 Immobilisations incorporelles - Montant à voter : 21 700,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles pour un montant de 21 700,00 €.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Montant à voter : 68 923,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour un montant de 68 923,00 €.

Chapitre 23 Immobilisations en cours - Montant à voter : 919 186,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 23 – Immobilisations en cours pour un montant de 919 186,00 €.

Chapitre 27 Autres immobilisations financières - Montant à voter : 70 000,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 27 – Autres immobilisations financières pour un montant de 70 000,00 €.

Chapitre 45811 Travaux aménagement Mont Blanc - Montant à voter : 1 500,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 45811 – Travaux aménagement Mont Blanc pour un montant de 1500,00 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote par opération d'équipement pour les chapitres budgétaires suivants : 21, 23, et 45811 :

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 17 Compte 21538 – Autres réseaux	Installation bornes recharge pour véhicules électriques - en lien avec la CAPG	15 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 17 – Compte 21538 Autres réseaux – Installation bornes recharge pour véhicules électriques – en lien avec la CAPG pour un montant de 15 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 17 Compte 2152 – Installations de voirie	Panneaux de signalisations divers panneaux passage piétons LED	5 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 17 – Compte 2152 Installations de voirie – Panneaux de signalisations divers panneaux passage piétons LED pour un montant de 5 000 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 21 Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	Four à micro-onde (restauration scolaire)	1 500 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 21 – Compte 2188 Autres immobilisations corporelles – Four à micro-onde pour un montant de 1 500 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 53 Compte 2315 – Installations matériels et outillages techniques	Installation arrosage intégré stade de foot	22 600 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 53 – Compte 2315 Installations matériels et outillages techniques – Installation arrosage intégré stade de foot pour un montant de 22 600 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 53 Compte 2315 – Installations matériels et outillages techniques	Installation prise d'eau	10 800 €

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un système de prise d'eau conçu pour économiser l'eau lors de l'arrosage du terrain de foot. Aujourd'hui, l'arrosage est fait de façon classique et ne permet pas un arrosage optimal.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 53 – Compte 2315 Installations matériels et outillages techniques – Installation prise d'eau pour un montant 10 800 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 62 Compte 2313 – Constructions	Installation alarme anti intrusion et PPMS école les gentianes	25 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 62 – Compte 2313 Constructions – Installation alarme anti intrusion et PPMS école les gentianes pour un montant de 25 000 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 63 Compte 2313 – Constructions	Installation alarme anti intrusion et PPMS école maternelle	25 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 63 – Compte 2313 Constructions – Installation alarme anti intrusion et PPMS école maternelle pour un montant de 25 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 99 Compte 2152 – Installations de voirie	Signalétiques balades thoirysiennes	1 500 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 99 – Compte 2152 Installations de voirie – Signalétiques balades thoirysiennes pour un montant de 1 500 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 101 Compte 2111 – Terrains nus	Acquisition de terrain marais de Fenières	1 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 101 – Compte 2111 Terrains nus – Acquisition de terrain marais de Fenières pour un montant de 1 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 102 Compte 2051 – Mobilier	Logiciel de gestion Services Techniques	20 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 102 – Compte 2051 Mobilier – Logiciel de gestion Services Techniques pour un montant de 20 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 102 Compte 2051 – Mobilier	Logiciel E.ABSENCES	1 700 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire précise qu'il s'agit de logiciels pour gérer au mieux les présences et absences des services techniques et avoir une gestion plus précise des demandes des services (voirie, espaces verts et bâtiment) par exemple actuellement les demandes de travaux des écoles sont gérées via des tableurs Excel et avec une taille de commune comme Thoiry, il est primordial d'utiliser un logiciel pour permettre plus de réactivité.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 102 – Compte 2051 Mobilier – Logiciel E.ABSENCES pour un montant de 1700 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 103 Compte 2182 – Matériel de transport	Tondeuse zeroturn Ferris 132 cm de coupe autoportée	10 500 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 103 – Compte 2182 Matériel de transport – Tondeuse zeroturn Ferris 132 cm de coupe autoportée pour un montant de 10 500 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 103 Compte 2182 – Matériel de transport	Véhicule	32 000 €

Madame le Maire précise que l'achat d'un véhicule pour la police municipale fait suite à un sinistre. La voiture accidentée sera bien évidemment remboursée par l'assurance. Le montant précité comprend le véhicule et tout son équipement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 103 – Compte 2182 Matériel de transport – Véhicule pour un montant de 32 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 105 Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	Lave-linge – Sèche-linge	750 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 105 – Compte 2188 Autres immobilisations corporelles - Lave-linge – Sèche-linge pour un montant de 750 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 105 Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	Poste radio et chaine hifi	523 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 105 – Compte 2188 Autres immobilisations corporelles - Poste radio et chaine hifi pour un montant de 523 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 105 Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	Plastifieuse ou petit matériel	250 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 105 – Compte 2188 Autres immobilisations corporelles – Plastifieuse ou petit matériel pour un montant de 250 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 136 Compte 2313 – Constructions	Installation system d'alerte PPMS (centre de loisirs)	15 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 136 – Compte 2313 – Constructions – Installation system d'alerte PPMS pour un montant de 15 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 136 Compte 2313 – Constructions	Construction d'un bâtiment d'accueil pour les enfants de 3 à 17 ans	20 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 136 – Compte 2313 Constructions – Construction d'un bâtiment d'accueil pour les enfants de 3 à 17 ans pour un montant de 20 000 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 140 Compte 2315 – Installations matériels et outillages techniques	Travaux mobilité douce	79 286 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 140 – Compte 2315 Installations matériels et outillages techniques – Travaux mobilité douce pour un montant de 79 286 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 149 Compte 2158 – Autres installations matériels et outillages	Jeux en bois (forum du jeu)	900 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 149 – Compte 2158 - Autres installations matériels et outillages pour un montant de 900 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 150 Compte 2315 – Installations matériels et outillages techniques	MO Travaux rue du Mont-Blanc	1 500 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 150 – Compte 2315 Installations matériels et outillages techniques - MO Travaux rue du Mont-Blanc pour un montant de 1 500 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 151 Compte 2315 – Installations matériels et outillages techniques	Travaux aménagement – Maison de santé	40 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 151 – Compte 2315 Installations matériels et outillages techniques - Travaux aménagement – Maison de santé pour un montant de 40 000 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 153 Compte 2315 – Installations matériels et outillages techniques	Travaux d'aménagement de voirie – Rue de la Gare/Rue du Creux	600 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 153 – Compte 2315 Installations matériels et outillages techniques - Travaux d'aménagement de voirie – Rue de la Gare/Rue du Creux pour un montant de 600 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 156 Compte 2315 – Constructions	Création de locaux pour la Police Municipale	80 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 156 – Compte 2315 Constructions – Création de locaux pour la Police Municipale pour un montant de 80 000 €.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 0 Compte 45811 – Travaux aménagement rue du Mont Blanc	Travaux aménagement rue du Mont Blanc	1 500 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 0 – Compte 45811 Travaux aménagement rue du Mont Blanc pour un montant de 1 500 €.



2. 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	475 068,00 €
024	Produits de cessions	8 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	330 814,00 €
041	Opérations patrimoniales	57 830,00 €
16	Dotations, fonds divers	469 200,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	36 873,00 €
16	Emprunts et dettes	187 897,00 €
45821	Travaux aménagement Mont Blanc	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES		1 567 182,00 €

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement – Montant à voter : 475 068,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 475 068,00 €.

Chapitre 024 Produits de cessions – Montant à voter : 8 000,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.



A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 024 – Produits de cessions pour un montant de 8 000,00 €.

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections – Montant à voter : 330 814,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 330 814,00 €.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales – Montant à voter : 57 830,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 57 830,00 €.

Chapitre 16 Dotations, fonds divers – Montant à voter : 469 200,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 16 – Dotations, fonds divers pour un montant de 469 200,00 €.

Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues – Montant à voter : 36 873,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.



PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues pour un montant de 36 873,00 €.

Chapitre 16 Emprunts et dettes – Montant à voter : 187 897,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 16 – Emprunts et dettes pour un montant de 187 897,00 €.

Chapitre 45821 Travaux aménagement Mont Blanc – Montant à voter : 1 500,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 45821– Travaux aménagement Mont Blanc pour un montant de 1 500,00 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement 2019 de la ville de Thoiry pour un montant total de 1 567 182,00 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget d'investissement 2019 de la ville de Thoiry pour un montant total de 1 567 182,00 €.



Point N°5

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du budget primitif 2019 de la forêt communale

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 de la forêt communale.

Ce budget est établi en lien avec l'Office National des Forêts (ONF).

1. 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2019
011	Charges à caractère général	36 545,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert de section	2 906,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 600,00 €
TOTAL DEPENSES		45 051,00 €

Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant à voter : 36 545,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 011 – Charges à caractère général pour un montant de 36 545,00 €.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – Montant à voter : 4 000,00 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement.



Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement pour un montant de 4 000,00 €.

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert de section – Montant à voter : 2 906,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 – Opération d'ordre de transfert de section pour un montant de 2 906,00 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Montant à voter : 1 600,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 – Autres charges de gestion courante pour un montant de 1 600,00 €.



1. 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2019
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 551,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00 €
TOTAL RECETTES		45 051,00 €

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses – Montant à voter : 39 551,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses pour un montant de 39 551,00 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant à voter : 5 500,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 5 500,00 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2019 de la forêt communale pour un montant total de 45 051,00 €.



A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget de fonctionnement 2019 de la forêt communale pour un montant total de 45 051,00 €.

2. 1 – SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2019
041	Opérations patrimoniales	2 836,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 184,00 €
TOTAL DEPENSES		12 020,00 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales – Montant à voter : 2 836,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 2 836,00 €.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles – Montant à voter : 9 184,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour un montant de 9 184,00 €.



2. 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	4 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 906,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 836,00 €
13	Subvention Région	2 278,00 €
TOTAL RECETTES		12 020,00 €

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement – Montant à voter : 4 000,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 4 000,00 €.

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section – Montant à voter : 2 906,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section pour un montant de 2 906,00 €.



Chapitre 041 Opérations patrimoniales – Montant à voter : 2 836,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 2 836,00 €.

Chapitre 13 Subvention Région – Montant à voter : 2 278,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 13 – Subvention Région pour un montant de 2 278,00 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement 2019 de la forêt communale pour un montant total de 12 020,00 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget d'investissement 2019 de la forêt communale pour un montant total de 12 020,00 €.

Point N°6

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2019

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L 1639 A du Code des Impôts et de l'Article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions locales perçues à leur profit.



Madame le Maire rappelle également les précédents taux d'imposition approuvés en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,36%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,16%

Madame le Maire précise que la Commune n'augmente pas son taux imposable communal, et que la Communauté d'agglomération et le Département non plus.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le maintien des taux d'impositions 2019 inchangés par rapport à 2018.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le maintien des taux d'impositions 2019 inchangés par rapport à 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,36%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,16%

Point N°7

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement des subventions aux associations Thoirysiennes et extérieures pour l'exercice 2019

Suite au vote du budget primitif en date du 12 mars 2019, **Madame le Maire** propose au conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux associations Thoirysiennes et extérieures annexées suivant l'état suivant :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

SUBVENTIONS MUNICIPALES - BP 2019

NOM DE L'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITES	ELU REFERENT	MONTANS VERSES	REFERENT ANALYTIQUE
La Jeunesse de Fenières	Animation de la ville	M.GIOVANNONE	7 200,00 €	MANI
St Maurice en Fête	Animation de la ville	M.GIOVANNONE	7 200,00 €	MANI
Sous-total MANI			14 400,00 €	
Les voix du Conte	Animation de la ville	M.GIOVANNONE	13 000,00 €	CUL
Sous-total CULTURE			13 000,00 €	
Atelier Arts Créatifs	Culturel	M.GIOVANNONE	338,00 €	ASSOC
Echo du Reculet	Culturel	M.GIOVANNONE	5 628,00 €	ASSOC
Les Flutes de Trav'air	Culturel	M.GIOVANNONE	500,00 €	ASSOC
La Récré de Fenières	Culturel	M.GIOVANNONE	977,00 €	ASSOC
Jumelage Pfronten	Culturel	M.GIOVANNONE	172,00 €	ASSOC
Ecole de musique de Chevry	Culturel	M.GIOVANNONE	275,00 €	ASSOC
Sous-total ASSOC			7 890,00 €	
Accueil Gessien	Entraide sociale	C.BARRILLIET	5 400,00 €	SOC
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Entraide sociale	K.MARRON	2 552,00 €	POM
Animation Hôpital de Gex	Entraide sociale	C.BARRILLIET	300,00 €	SOC
Office National des Anciens Combattants (bleuets de France)	Entraide sociale	C. BARRILLIET	100,00 €	SOC
Croix Rouge	Entraide sociale	C. BARRILLIET	200,00 €	SOC
Association Dr Clown	Entraide sociale	C.BARRILLIET	100,00 €	SOC
Equipe Entraide du Pays de Gex	Entraide sociale	C.BARRILLIET	250,00 €	SOC
SEP Massif Jurassien	Entraide sociale	C.BARRILLIET	100,00 €	SOC
Sous-total ENTRAIDE SOCIALE			9 002,00 €	
Les Amis de Nardérons	Environnement	K.MARRON	548,00 €	ENV
AAPPMA	Environnement	K.MARRON	2 630,00 €	ENV
Société de Chasse	Environnement	K.MARRON	408,00 €	ENV

Avec Assurance MSP



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Association Connaissance de la Nature Jurassienne (ACNJ)	Environnement	K.MARRON	105,00 €	ENV	
Sous-total ENVIRONNEMENT			3 691,00 €		
Sou des Ecoles	Jeunesse/ Périscolaire	P. LABRANCHE	7 072,00 €	SCO	
Avenir Gessien Thoiry- Gymnastique	Sport	P. LABRANCHE	4 320,00 €	SCO	Gym 144 h*30
Sous-total SCOLAIRE			11 392,00 €		
Ain Est AthlétismeThoiry	Sport	K.MARRON	320,00 €	SPO	
Avenir Gessien Thoiry- Gymnastique	Sport	K.MARRON	6 128,00 €	SPO	
Football Sud Gessien	Sport	K.MARRON	2 529,00 €	SPO	
Judo Club St Genis	Sport	K.MARRON	845,00 €	SPO	
Pays de Gex Natation	Sport	K.MARRON	104,00 €	SPO	
Saint-Genis Badminton	Sport	K.MARRON	208,00 €	SPO	
Ski-Club Neige et Montagne	Sport	K.MARRON	4 631,00 €	SPO	avec forfait ski
AS Péron	Sport	K.MARRON	1 200,00 €	SPO	
Sous-total SPORT			15 965,00 €		
Total			75 340,00 €		

Chapitre 65

Dont versés aux associations thoirysiennes	65 758,00 €
Dont versés aux associations extérieures	9 582,00 €

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville	Entraide sociale	C. BARRILLIET	25 000,00 €	SOC
--	---------------------	---------------	-------------	-----

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter subvention par subvention.

- Versement d'une subvention - **Jeunesse de Fenières – Montant à voter : 7 200,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **St Maurice en Fête – Montant à voter : 7 200,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Les voix du Conte – Montant à voter : 13 000,00 €**

Monsieur MATHIEU indique qu'il trouve le montant excessif car il s'agit de la subvention la plus élevée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une subvention pour le festival des arts de la parole. L'organisation de ce festival est justement gérée par l'association Les voix du conte grâce à son expérience et son professionnalisme. Dans ce cadre, une convention est mise en place entre la Ville et l'association.

Madame GIOVANONNE précise également qu'il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement, celle-ci est effectivement dépensée intégralement pour le festival ce qui permet d'avoir une entrée gratuite pour les spectateurs. C'est un choix de la Commune qui correspond à une des prestations majeures proposée par la Commune.

Monsieur MATHIEU souhaite connaître le nombre moyen de spectateurs pour ce festival.

Madame le Maire explique que certains spectacles sont limités en places. Ceci dit, tous les spectacles sont pleins. Pour certains spectacles, des doubles voire triples sessions ont d'ailleurs été rajoutées.

Madame BARRILLIET indique que parmi le public, beaucoup viennent de l'extérieur du Pays de Gex.

Madame le Maire informe l'assemblée que chaque année, un travail est effectué sur ce festival avec les écoles et le collège. Pour exemple, l'année dernière, une artiste a mobilisé de nombreux collégiens qui ont fait un travail remarquable et qui a été restitué le samedi soir.

Ce festival fait partie d'un projet éducatif local et territorial et ne correspond pas seulement à une prestation de la Ville. D'ailleurs les collèges apprécient grandement les interventions des artistes dans leur établissement.

Madame GIOVANONNE rajoute que cette année un réel travail transversal a été réalisé, plusieurs services ont été sollicités tels que le CLEM, la bibliothèque, les écoles... Pour la première fois, il y a une résidence d'artistes qui va monter un spectacle autour de la thématique du « NOUS » (le bien vivre ensemble) avec la participation de collège, CLEM... D'ailleurs de grandes lettres « NOUS » seront installées dans différents sites de la Commune dans le but de faire réfléchir les parents et leurs enfants au bien vivre ensemble et ce que représente la vie d'aujourd'hui.

Vote unanime.

-
- Versement d'une subvention - **Atelier Arts Créatifs - Montant à voter : 338,00 €**

Madame MARRON explique que depuis 2014, par souci d'équité, les subventions sont basées sur un calcul, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- le nombre d'enfants et d'adultes Thoirysiens
- le nombre d'enfants et d'adultes extérieurs
- le nombre total d'adhérents de l'association
- activité pratiquée
- participation éventuelle de l'association aux manifestations de la Ville

Monsieur LEGER fait remarquer que le comité de jumelage Pfronten ne bénéficie pas d'une importante subvention.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire répond que cette association est basée d'une part sur un libre échange et une libre gestion et d'autre part sur des échanges officiels. En effet, lorsque le Maire de Pfronten invite le Maire de Thoiry ou une délégation dans sa ville, c'est lui qui prend en charge les frais, et pareillement pour le Maire de Thoiry. Tous ces frais ne rentrent pas dans la subvention ce qui explique le montant peu élevé versé au comité de jumelage Pfronten.

Madame le Maire rajoute également que seules les associations suivantes ne sont pas soumises à un calcul, une somme forfaitaire leur est alors versée : la Jeunesse de Fenières, la St-Maurice en Fête et les Voix du Conte.

Monsieur ROMAND-MONNIER demande si pour ces dernières, la subvention est accordée quel que soit l'évènement organisé.

Madame le Maire répond par l'affirmatif, qu'il s'agit d'une subvention dédiée à l'organisation de leurs manifestations : vogue de Pâques, fête de la St Maurice, Thoiry 100 histoires.

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Echo du Reculet - Montant à voter : 5 628,00 €**

Madame le Maire rajoute que la ville de Thoiry et l'Echo du Reculet sont liées par une convention d'objectifs. Effectivement, l'Echo du Reculet participe aussi bien pour ses propres évènements mais aussi pour les évènements de la ville telles que les commémorations.

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Les Flutes de Trav'air - Montant à voter : 500,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **La Récré de Fenières - Montant à voter : 977,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Jumelage Pfronten - Montant à voter : 172,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Ecole de musique de Chevry - Montant à voter : 275,00 €**

Madame le Maire précise que pour cette école, la subvention est dédiée à l'enseignement des instruments qui ne sont pas enseignés à Thoiry et ce uniquement pour les enfants.

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire explique que pour les 8 subventions suivantes, le CCAS est le décisionnaire des montants des subventions versées; ces dernières ne sont pas soumises au calcul général.

- Versement d'une subvention - **Accueil Gessien - Montant à voter : 5 400,00 €**

Madame BARRILLIET précise que pour l'accueil gessien, le montant de la subvention se calcule en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Amicale des Sapeurs-Pompiers - Montant à voter : 2 552,00€**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Animation Hôpital de Gex - Montant à voter : 300,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Office National des Anciens Combattants (bleuets de France) - Montant à voter : 100,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Croix Rouge - Montant à voter : 200,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Association Dr Clown - Montant à voter : 100,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Equipe Entraide du Pays de Gex - Montant à voter : 250,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention – **SEP Massif Jurassien - Montant à voter : 100,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Les Amis de Nardderans - Montant à voter : 548,00 €**

Conformément à l'article L2131-11, Monsieur LEGER ne prend pas part vote.

Vote unanime sur les suffrages exprimés.



- Versement d'une subvention - **AAPPMA** - Montant à voter : **2 630,00 €**
Conformément à l'article L2131-11, Monsieur GUIOTON ne prend pas part au vote.
Vote unanime sur les suffrages exprimés.

- Versement d'une subvention - **Société de Chasse** - Montant à voter : **408,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Association Connaissance de la Nature Jurassienne (ACNJ)** - Montant à voter : **105,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Sou des Ecoles** - Montant à voter : **7 072,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Avenir Gessien Thoiry - Gymnastique (scolaire)** - Montant à voter : **4 320,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Ain Est AthlétismeThoiry** - Montant à voter : **320,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention à l'association - **Avenir Gessien Thoiry - Gymnastique (fonctionnement de l'association/sport)** - Montant à voter : **6 128,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Football Sud Gessien** - Montant à voter : **2 529,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Judo Club St Genis** - Montant à voter : **845,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Pays de Gex Natation** - Montant à voter : **104,00 €**
Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Saint-Genis Badminton** - Montant à voter : **208,00 €**



Conformément à l'article L2131-11, Madame MARRON ne prend pas part au vote.

Vote unanime sur les suffrages exprimés.

- Versement d'une subvention-**Ski-Club Neige et Montagne - Montant à voter : 4 631,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **AS Péron - Montant à voter : 1 200,00 €**

Vote unanime.

- Versement d'une subvention - **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville - Montant à voter : 25 000,00 €**

Vote unanime.

Point N°8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019

Suite au vote du budget primitif en date du 12 mars 2019, **Madame le Maire** propose au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019 d'un montant de 25 000,00 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019 d'un montant de 25 000,00 euros.

PRECISE que les crédits ont été ouverts au budget 2019 aux articles :

- 657362 (chapitre 65) du budget communal en section dépenses
Et
- 7474 (chapitre 74) du budget du CCAS en section recettes



Point N°9

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques –
Participation financière de la ville – 1er trimestre année scolaire 2018/2019**

Monsieur LABRANCHE rappelle à l'assemblée, que la Commune, l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry, le Directeur de l'école des Gentianes et le Directeur de l'école maternelle Les Tourterelles ont conventionné pour permettre l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires depuis de très nombreuses années.

Monsieur LABRANCHE précise à l'assemblée, qu'en vertu de cette convention, la ville de THOIRY, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacune des périodes considérées.

Monsieur LABRANCHE indique, à l'assemblée, que l'intervenant de Gymnastique a, au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2018-2019, effectué 78 heures à l'Ecole primaire « Les Gentianes » soit un coût total de 2 340,00 €, calculé à partir d'une rémunération horaire de 30,00 € nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 2 340,00 € conformément à la convention du 21 juin 2018.

DIT que la dépense sera inscrite dans le Budget Primitif Communal 2019 au Chapitre 65 - Article 6574.

Point N°10

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Rétrocession à la ville de Thoiry d'une concession funéraire

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Briand TATFORD et Madame Hélène TATFORD avaient sollicité l'attribution d'une concession d'une durée de trente ans à l'emplacement N°JO 43, au cimetière de Thoiry en vue d'y recevoir une concession familiale et que celle-ci leur a été accordée le 30 septembre 2010.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Préalablement à cette attribution, Monsieur et Madame TATFORD ont procédé au règlement de la somme de 160 euros, somme correspondant au tarif fixé par la délibération du conseil municipal en date du 11 février 2004 pour ce type de concession.

Par courrier en date du 30 octobre 2018, Monsieur Briand TATFORD et Madame Hélène TATFORD souhaitent renoncer à leurs droits sur cet emplacement.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'accéder à leur demande en acceptant la rétrocession au profit de la ville de Thoiry du terrain concerné moyennant la somme de 78 euros correspondant au calcul découlant de l'article 30 du règlement municipal du cimetière de la ville de Thoiry, soit « *2/3 du prix initial multiplié par le nombre d'années restant/durée initiale* ».

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte rétrocédant à la ville de Thoiry l'emplacement concédé à Monsieur Briand TATFORD et Madame Hélène TATFORD, et ce dans les conditions énoncées.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte rétrocédant à la ville de Thoiry l'emplacement concédé à Monsieur Briand TATFORD et Madame Hélène TATFORD, et ce dans les conditions énoncées.

Point N°11

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation et autorisation de signature d'une convention financière relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et la commune de Thoiry

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques mené par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Il a été convenu en comité de pilotage de subventionner une borne par commune pour les communes candidates.

A ce titre, **Madame le Maire** indique qu'une convention financière doit être signée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour les dispositions financières.

Madame le Maire indique que le coût estimé concernant le génie-civil et la fourniture correspond à 12 200 € HT. Une subvention à hauteur de 70 % du coût total de l'installation s'applique, et la Commune s'engage à régler les 30 % restant à sa charge.



Monsieur THOMAS demande si la borne électrique installée à Val Thoiry est à la charge du centre commercial.

Madame le Maire répond par l'affirmatif et indique que la borne a même été installée par le centre commercial, c'est la partie privée du projet. Sur le Pays de Gex, environ une vingtaine de bornes seront installées y compris sur les sites de la Communauté d'Agglomération qui compte de nombreux passages tels que le Technoparc.

Monsieur ROMAND-MONNIER souhaite savoir si par la suite, le coût du courant consommé sera à la charge de la collectivité.

Madame le Maire indique que si la borne est beaucoup utilisée, l'utilisateur payera sa consommation néanmoins si la borne est peu utilisée, le déficit de fonctionnement sera à la charge de la Commune.

Madame le Maire rajoute que l'emplacement convenu entre la Commune et ENEDIS pour l'installation d'une borne de recharge électrique est le parking rue de Combes, à proximité de la salle des fêtes de Thoiry. Deux places de parking seront condamnées pour y installer cette borne avec deux accès voitures et un accès vélo.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention financière relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques fixant les relations entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et la commune de Thoiry.

Monsieur LEGER indique qu'il s'agit d'une discrimination envers ceux qui ne possèdent pas de véhicule électrique.

Madame le Maire précise bien que la prestation ne sera pas gratuite pour les futurs usagers, le paiement se fera par l'intermédiaire de badges ou cartes bleues.

Monsieur THOMAS fait remarquer que la borne installée à Val Thoiry offre le courant.

Monsieur LAVOUÉ explique que c'est un choix d'offrir le courant à ses usagers. Tout dépend de la politique souhaitée, pour certaines, il faut badger pour y accéder.

Madame le Maire indique que pour le moment il n'est pas possible de proposer cette prestation gratuitement car elle génère des dépenses conséquentes.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention financière relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,



AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Point N°12

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation et autorisation de signature de la convention de mandat pour la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2019.

Madame MARRON précise que l'évènement « Color'Thoiry » du dimanche 19 mai 2019 est une course à caractère non compétitif (sans chronométrage ni classement), ouverte au public à partir de 6 ans, sur un parcours au sein de la ville de Thoiry, d'une distance approximative de 5 kilomètres et durant laquelle les participants seront aspergés de poudre colorée à divers endroits appelés « color' points ».

Le projet prévoit un départ de la course à 10 heures sur le parking du centre commercial Val Thoiry et une arrivée sur le parking du complexe sportif zone du Creux à Thoiry.

Madame MARRON précise que la première édition de la Color'Thoiry s'effectuera le même jour que le Forum des associations, à savoir le dimanche 19 mai 2019, afin de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers mais également pour avoir une journée entière d'animations sportives sur la ville de Thoiry.

Le projet prévoit un budget prévisionnel comprenant une recette liée aux participations des coureurs comme suivant le règlement de la course :

- De 6 à 16 ans inclus : gratuit
- 17 ans et plus : 10 euros

Madame MARRON explique que pour encaisser les frais de participation à cette course, la ville de Thoiry a souhaité un partenariat avec le site internet « lesportif.com » afin d'enregistrer les inscriptions des coureurs mais également pour gérer les paiements depuis leur site, selon les tarifs ci-dessus.

La mairie de Thoiry ne pouvant encaisser elle-même les recettes nécessaires à l'évènement Color'Thoiry 2019, il est nécessaire de signer une convention de mandat pour la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2019, reversée par « lesportif.com ».

Madame MARRON demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de convention de mandat précité et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.



PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la convention de mandat relative à la perception des droits d'inscriptions pour la Color'Thoiry 2019 et autorise Madame le Maire à la signer.

Point N°13

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation et autorisation de signature d'une convention avec la société de chasse de Thoiry pour la mise à disposition d'un local communal

Madame le Maire indique à l'assemblée que la commune de Thoiry met à disposition en l'état un ancien local situé dans un ancien bâtiment artisanal, au 8 rue des Mésanges à Thoiry, et implanté sur la parcelle BI 62 pour la société de chasse de Thoiry pour stockage de matériels.

Il convient donc de procéder à la signature d'une convention d'occupation partielle du bâtiment précisant les conditions et modalités de cette mise à disposition.

La mise à disposition concerne un premier local de 95 mètres carrés ainsi qu'un second local attenant de 15 mètres carrés, et une zone de stationnement extérieure d'une superficie de 250 mètres carrés. Parallèlement, la société de chasse s'engage à entretenir l'extérieur du bâtiment.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de convention portant sur la mise à disposition dudit local au profit de la Société de Chasse de THOIRY, et de l'autoriser à la signer.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention portant sur la mise à disposition d'un local situé 8 rue des Mésanges au profit de la Société de Chasse de THOIRY, et autorise Madame le Maire à la signer.

Point N°14



Approbation et autorisation de signature de la convention relative au festival Thoiry 100 Histoires 2019

Madame GIOVANONNE précise que le festival culturel Thoiry 100 Histoires aura lieu du 5 au 7 avril 2019 pour sa 7^e édition.

Le festival prévoit neuf spectacles différents pour cette nouvelle année et plus de quinze artistes présents autour de la thématique générale « le vivre ensemble ».

Madame GIOVANONNE informe l'assemblée que l'organisation de Thoiry 100 Histoires est fondé sur un partenariat de la Ville avec l'association « Les voix du conte » mais également avec la compagnie « Née au vent » pour l'édition 2019.

Madame GIOVANONNE précise que la compagnie « Née au vent » proposera une résidence culturelle et artistique de trois semaines à l'ensemble des Thoirysiens afin d'aller à la rencontre du public désigné, avec des thématiques préalablement établies, pour un collectage de matière, en vue de l'écriture du futur spectacle de la compagnie « Née au Vent ».

Il convient donc de signer une nouvelle convention tripartite entre l'association « Les voix du conte », la compagnie « Née au vent » et la mairie de Thoiry.

Madame GIOVANONNE précise que les frais d'hébergement sont à la charge de la commune et que les artistes résideront à l'hôtel Adaggio à titre gratuit.

Madame GIOVANONNE demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat tripartite à intervenir entre la commune de Thoiry, la compagnie « Née au vent » et l'Association « Les voix du conte », et de l'autoriser à la signer.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la convention de partenariat tripartite entre l'association « Les voix du conte », la compagnie « Née au vent » et la commune de Thoiry,

AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Point N°15



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry
INFORMATIONS

- Prochaine séance du conseil municipal le 14 mai 2019 pour vote du budget supplémentaire, des compte administratif et de gestion.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019 et souhaite savoir si ce planning convient à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22
